

SEANCE DU 6 JUILLET 2016

DÉCISION N° 2016 / 19/ VFCEA / 1

PROJET DE LA VOIE FERREE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-I,
- vu la lettre du président de SNCF Réseau du 21 juillet 2016 et le dossier de saisine joint,

Considérant que

- ces projets concernant le réseau fret national et le réseau de transport de voyageurs sont d'intérêt national, international et local, notamment en matière d'aménagement du territoire,
- le projet de raccordement TER-TGV et le projet de mise aux normes de la liaison Nevers-Chagny sont liés,
- ces projets présentent des enjeux socio-économiques au niveau local comme au niveau national,
- les enjeux environnementaux de la création l'interconnexion TGV-TEER sont significatifs,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1

Le projet de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique fera l'objet d'un débat public.

La Commission nationale du débat public en confiera l'organisation à une Commission particulière qu'elle désignera.

Article 2

Madame Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP, est nommée présidente de la commission particulière chargée de l'animation de ce débat public.

Le Président



Christian LEYRIT